

SOCIAL

Les policiers municipaux veulent une meilleure retraite

REIMS Manif peu banale hier devant la sous-préfecture : celle de policiers municipaux, qui demandent notamment une bonification pour revaloriser leurs droits à la retraite.



Les policiers municipaux se sont rassemblés devant la sous-préfecture de Reims, dans le cadre d'une action nationale.

FABRICE CURLIER

Quatre-vingt manifestants selon les syndicats, 70 - 75 selon les policiers du commissariat... Pour une fois, les premiers s'accordent avec les seconds mais les uns et les autres font un peu partie de la même maison : les manifestants dont il est question ici sont des policiers municipaux venus se rassembler hier après-midi devant la sous-préfecture de Reims, dans le cadre d'une journée nationale d'action lancée par le syndicat autonome SAFPT - Police municipale (les autres organisations s'y sont associées). Le gros des troupes venait de Reims - avec un appel à la grève de 14 à 16 heures - mais des agents de Soissons, Châlons-en-Champagne ou Épernay étaient également présents. Une délégation a été reçue par le sous-préfet.

RETRAITES TROP FAIBLES

Cette manifestation - qui coïncidait avec l'acte XII de la mobilisation contre la réforme des retraites - devait avoir lieu en même temps que la réunion à Paris de la commission consultative des polices municipales, prévue hier mais finalement reportée au 16 mai : les représentants syndicaux n'ont pas voulu siéger après avoir constaté que l'ordre du jour n'abordait pas comme ils le souhaitaient un important volet social. C'est également la réforme des retraites qui alimente le mécontentement. Les policiers municipaux protestent contre le refus du gouvernement de leur appliquer la « bonification du 1/5^e », c'est-à-dire la comptabilisation, dans leurs droits à la retraite, d'une année supplémentaire tous les cinq ans (comme pour les pompiers et leurs

collègues d'active de la police nationale). Autres revendications : intégrer les primes dans le calcul de la retraite, faire passer toute la profession en catégorie B, accorder le bénéfice automatique du 10^e et dernier échelon.

“Toutes les villes qui ont des polices municipales ont du mal à recruter. Le métier n'est plus attractif”

Un manifestant

Si la réforme entre en vigueur, l'âge de départ sera porté de 57 à 59 ans, « avec un montant de la retraite si faible que nous devrions travailler bien plus longtemps, ce qui est déjà le cas actuellement », souligne un manifestant. « C'est d'ailleurs pour cette raison que toutes les villes qui ont des polices municipales ont du mal à recruter. Le métier n'est plus attractif ».

DISPERSION SANS INCIDENT

À Reims, quatre postes sont actuellement vacants sur un effectif budgété d'environ 130 policiers municipaux. À terme, le maire de Reims veut porter leur nombre à 200. Le rassemblement a pris fin vers 16 heures. Une seule patrouille du commissariat surveillait la manifestation, en mode plutôt détendu : ce n'est pas le genre d'événement au cours duquel la police nationale craignait des débordements. ■

LES CHIFFRES DE LA POLICE MUNICIPALE DE REIMS

Lors du conseil municipal du 20 mars, le maire de Reims Arnaud Robinet avait convié le préfet, le sous-préfet, le procureur et le directeur départemental de la sécurité publique de la Marne pour faire un point sur la sécurité (L'union du 21 mars). Ce fut l'occasion de présenter le bilan d'activité 2022 de la police municipale de Reims. Pour mémoire, son directeur Nicolas Roche avait donné les chiffres suivants : 42 000 appels reçus ; 1 618 réquisitions judiciaires aux fins d'extraction des images de vidéosurveillance ; 30 000 interventions sur la voie publique ; 7 000 infractions de la route relevées ; 1 000 interventions pour la propreté, l'hygiène et la tranquillité publique ; 900 interventions pour tapages et troubles du voisinage. Il y eut aussi 14 000 interventions de sécurisation, 139 opérations conjointes de contrôles avec la police nationale (en particulier les opérations anti-rodéos), 382 interventions de sécurisation des transports en commun et 798 mises à disposition à la police nationale d'auteurs d'infractions et de délits, dont 261 pour ivresse publique.